

N/REF : 1/12/2025 10H33 C:000053 I:00269
V/REF : AC/C28426
V/Email reçu le Lundi 01/12/2025 a 10H33

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. STK
IMMEUBLE : LE STOCKHOLM -STK
2-3, SQUARE DE STOCKHOLM
5, RUE DE SUEDE
35000 RENNES

Rennes, le

31 Décembre 2025

Référence Marché: 024071-ELT-002

LOCALISATION : 2 SQUARE DE STOCKHOLM - MR SOUMAH 06 05 59 70 12
LOGEMENT N° 007618, PORTE N°104, 10° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : RÉPARATION PRISES ÉLECTRIQUES DU SÉJOUR QUI SE DÉBOIENT

Donneur d'ordre : M. W CHOUARAN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 05/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
LOCATAIRE ABSENT MALGRÉ LA PRISE DE RENDEZ VOUS
APPELS TÉLÉPHONIQUES LOCATAIRE : PAS DE RÉPONSE
INTERVENTION A REPLANIFIER

INTERVENTION DU 22/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
CONSTAT : DOUBLE PRISE DE COURANT MAL FIXÉE
REPRISE FIXATION DE LA DOUBLE PRISE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 26/12/25 a 13H30 M. W CHOUARAN

05/12: MSG REP

--

MG LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 05/12/25 A 16H37 M. W CHOUARAN

02/12 MSG LAISSÉ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	DEP002-Dépl.Absence locataire le 05/12	1	25,00	25,00
2,00	ELT008-Reprise fixat.Prise Tv,télév,RJ45	2	20,00	40,00
TOTAL H.T.				65,00
T.V.A. a 10,00%				6,50
TOTAL T.T.C.En EURO				71,50

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.